

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**10 SEPTEMBRE 2018  
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 10 septembre 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Natalie Parent.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

*Le maire Martin Dampousse confirme à l'assistance l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour :*

38. *Coalition A-30  
Engagement de la Ville de Varennes*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Stationnement sur rue en période hivernale autorisée sauf les jours d'opération de déneigement
- Augmentation du montant de l'infraction du stationnement de nuit sur rue en période hivernale à 50 \$
- Aménagement d'une future promenade au parc de la Commune
- Appui à la Coalition A-30
- Définition de l'usage C2-02-5
- Localisation des zones H-517 et H-445
- Terrain visé par la demande à la CPTAQ
- Demande d'inclusion des terrains développables non construits au programme d'aide à l'aménagement des mesures de mitigation
- Montant de l'emprunt pour les nouveaux ateliers municipaux
- Demande d'augmenter la quantité de copies d'ordre du jour lors des séances

*Fin de la première période de questions.*

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2018-353**

**Approbation procès-verbal  
Séance générale 20 août 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 20 août 2018 soit

approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2018-354 Procès-verbaux de correction – Résolutions 2018-332, 2018-333 et 2018-336  
Séance générale du 20 août 2018**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT les erreurs cléricales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des procès-verbaux de correction des résolutions numéros 2018-332, 2018-333 et 2018-336.

ADOPTÉE.

**2018-355 Approbation des comptes – Août 2018**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois d'août 2018 :

**Fonds d'administration :** 2 103 737.50 \$

(Chèques numéros 29835 à 30007, paiements par chèques, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques, incluant les chèques annulés numéros 27504, 27817 et 29894 pour un montant de 861.75 \$.)

326 463.23 \$

**Fonds des dépenses en immobilisation :**

(Chèques et dépôts directs numéros 2861 à 2865 et paiements directs)

*Certificat du trésorier numéro 3127.*

ADOPTÉE.

## RÈGLEMENTS

**A-2018-42 Règlement RM-VAR-204-3 modifiant le règlement RM-VAR-204 concernant la circulation afin de d'amender les règles applicables au stationnement de nuit sur rue en période hivernale**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement RM-VAR-204-3 modifiant le

règlement RM-VAR-204 concernant la circulation afin de d'amender les règles applicables au stationnement de nuit sur rue en période hivernale.

**A-2018-43      Règlement 534-69 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'amender les règles de stationnement de nuit en période hivernale dans certains stationnements municipaux**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-69 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'amender les règles de stationnement de nuit en période hivernale dans certains stationnements municipaux.

**A-2018-44      Règlement 534-70 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement devant le 1691, route Marie-Victorin**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-70 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement devant le 1691, route Marie-Victorin.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2018-45      Règlement 707-114 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, de préciser la définition et les normes pour les garages et la sécurité des piscines, modifier les normes d'aménagement des stationnements hors rue pour l'usage « C2 02-05 – Service d'hébergement de données », modifier les classes de matériaux admissibles, clarifier la localisation des équipements mécaniques sur les toits et clarifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-114 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, de préciser la définition et les normes pour les garages et la sécurité des piscines, modifier les normes d'aménagement des stationnements hors rue pour l'usage « C2-02-05 – Service d'hébergement de données », modifier les classes de matériaux admissibles, clarifier la localisation des équipements mécaniques sur les toits et clarifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains.

**2018-356**      **Adoption – Premier projet de règlement 707-114 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d’y apporter certaines corrections, de préciser la définition et les normes pour les garages et la sécurité des piscines, modifier les normes d’aménagement des stationnements hors rue pour l’usage « C2-02-05 – Service d’hébergement de données », modifier les classes de matériaux admissibles, clarifier la localisation des équipements mécaniques sur les toits et clarifier les dispositions relatives à l’aménagement des terrains**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-114 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d’y apporter certaines corrections, de préciser la définition et les normes pour les garages et la sécurité des piscines, modifier les normes d’aménagement des stationnements hors rue pour l’usage « C2-02-05 – Service d’hébergement de données », modifier les classes de matériaux admissibles, clarifier la localisation des équipements mécaniques sur les toits et clarifier les dispositions relatives à l’aménagement des terrains soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**A-2018-46**      **Règlement 707-115 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de simplifier les normes applicables aux balcons, perrons et galeries en cours avant, de corriger les normes applicables aux usages en droits acquis pour la zone H-517, permettre la cohabitation d’usages commerciaux et d’habitation sur le même étage selon certaines conditions dans certaines zones, autoriser l’usage « C2-06 – Réparation de biens courants » aux zones I-207, I-208, I-227 et I-228 et permettre jusqu’à 4 logements en zone H-445**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Mélanie Simoneau

Qu’à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-115 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de simplifier les normes applicables aux balcons, perrons et galeries en cours avant, de corriger les normes applicables aux usages en droits acquis pour la zone H-517, permettre la cohabitation d’usages commerciaux et d’habitation sur le même étage selon certaines conditions dans certaines zones, autoriser l’usage « C2-06 – Réparation de biens courants » aux zones I-207, I-208, I-227 et I-228 et permettre jusqu’à 4 logements en zone H-445.

**2018-357**      **Adoption – Premier projet de règlement 707-115 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de simplifier les normes applicables aux balcons, perrons et galeries en cours avant, de corriger les normes applicables aux usages en droits acquis pour la zone H-517, permettre la cohabitation d’usages commerciaux et d’habitation sur le même étage selon certaines conditions dans certaines zones, autoriser l’usage « C2-06 – Réparation de biens courants » aux zones I-207, I-208, I-227 et I-228 et permettre jusqu’à 4 logements en zone H-445**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-115 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de simplifier les normes applicables aux balcons, perrons et galeries en cours avant, de corriger les normes applicables aux usages en droits acquis pour la zone H-517, permettre la cohabitation d'usages commerciaux et d'habitation sur le même étage selon certaines conditions dans certaines zones, autoriser l'usage « C2-06 – Réparation de biens courants » aux zones I-207, I-208, I-227 et I-228 et permettre jusqu'à 4 logements en zone H-445 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**2018-358 Adoption – Second projet de règlement 707-113 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier les usages et les normes de construction pour la zone I-307**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-113 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier les usages et les normes de construction pour la zone I-307 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**2018-359 Adoption – Règlement 534-68 modifiant le règlement numéro 534 relatif à l'implantation d'un sens unique dans le rond-point de la rue de la Tenure, entre les numéros civiques 368 et 420**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-68 modifiant le règlement numéro 534 relatif à l'implantation d'un sens unique dans le rond-point de la rue de la Tenure, entre les numéros civiques 368 et 420.

ADOPTÉE.

**2018-360 Adoption – Règlement 631-39 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à l'annexe A**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents  
QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-39 modifiant

le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à l'annexe A.

ADOPTÉE.

**2018-361**      **Adoption – Règlement 706-11 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 706 afin d'assurer la concordance au plan du règlement 706-4, d'actualiser le PPU à la situation réelle et d'ajouter un programme d'acquisition d'immeubles dans la zone d'affectation des sols « Commerce d'ambiance (C) » au programme particulier d'urbanisme (PPU)**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 706-11 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 706 afin d'assurer la concordance au plan du règlement 706-4, d'actualiser le PPU à la situation réelle et d'ajouter un programme d'acquisition d'immeubles dans la zone d'affectation des sols « Commerce d'ambiance (C) » au programme particulier d'urbanisme (PPU).

ADOPTÉE.

**2018-362**      **Adoption – Règlement 780-2 modifiant le règlement 780 de Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Varennes afin d'ajouter des règles applicables après leur mandats à certains employés**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 780-2 modifiant le règlement 780 de Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Varennes afin d'ajouter des règles applicables après leur mandats à certains employés.

ADOPTÉE.

**2018-363**      **Adoption – Règlement 824-1 modifiant le règlement numéro 824 relatif à la prévention incendie**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 824-1 modifiant le règlement numéro 824 relatif à la prévention incendie.

ADOPTÉE.

**2018-364 Adoption – Règlement 825-1 modifiant le règlement 825 relatif au colportage afin d'exempter divers organismes communautaires et à but non lucratif d'obtenir un permis**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 825-1 modifiant le règlement 825 relatif au colportage afin d'exempter divers organismes communautaires et à but non lucratif d'obtenir un permis.

ADOPTÉE.

**2018-365 Adoption – Règlement 861-2 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 861-2 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2018-366 Adoption – Règlement 878 décrétant la construction des nouveaux ateliers municipaux et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 8 000 000 \$ pour en acquitter le coût**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 878 décrétant la construction des nouveaux ateliers municipaux et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 8 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2018-367

**Adoption – Règlement 881 relatif à la mise sur pied d'un programme d'aide à l'implantation de mesures de mitigation le long du nouvel itinéraire de transport lourd**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 881 relatif à la mise sur pied d'un programme d'aide à l'implantation de mesures de mitigation le long du nouvel itinéraire de transport lourd.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après;*

- *Localisation de la rue du Parcours.*

2018-368

**Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-078**

**Permettre une aire de stationnement occupant une superficie de 60 % de la cour avant  
408, rue Parcours**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre une aire de stationnement occupant une superficie de 60 % de la cour avant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-07-71 du 11 juillet 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement de refuser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 21 août 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte la demande de dérogation mineure n° 2018-078 afin de permettre une aire de stationnement occupant une superficie de 60 % de la cour avant, le tout, tel que présenté sur le plan de Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, dossier « 16-128 », minute « 18 868 » en date du 29 mai 2018.

Le terrain porte le numéro de lot 71-265 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-649.

ADOPTÉE.

## MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

### **2018-369 Acquisition d'un véhicule de service incluant les accessoires**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 35 000 \$ taxes incluses afin d'acquérir un véhicule de service incluant les accessoires d'aménagement intérieur et extérieur du véhicule.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq ans à compter de 2019.

A même cette enveloppe, le conseil octroi le contrat d'acquisition du véhicule de service auprès de Coupal & Brassard Nissan, selon son offre du 26 juillet 2018, pour un montant de 26 622 \$ toutes taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3121.

ADOPTÉE.

### **2018-370 Analyse de risques consolidés**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général en date du 27 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'octroi du contrat de l'analyse de risques consolidés à Sécurité civile Landry selon son offre de service datée du 15 juin 2018, pour un montant de 77 200 \$ plus taxes, dont un montant de 18 500 \$ plus taxes pour la phase 1 en 2018.

Cette dépense sera financée par le fonds d'administration.

Certificat du trésorier numéro 3124.

ADOPTÉE.

### **2018-371 Acquisition de la Maison Jodoin-Hébert Confirmation du mandat**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONFIRMER l'octroi du mandat à la firme Maisons traditionnelles des Patriotes Inc. pour l'acquisition, le démantèlement, le transport, l'entreposage, les travaux sur le site, la documentation et une analyse dendrochronologique, pour un montant de 66 918.28 \$ taxes incluses.

Cette dépense est imputable au fonds patrimonial.

Certificat du trésorier numéro 3094.

ADOPTÉE.

**2018-372 Nouvelle Caserne  
Conception des plans et devis**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général en date du 4 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'octroi du mandat à la firme Lemay Côté Architectes Inc. pour la Conception des plans et devis préliminaires de la caserne dans le but d'obtenir la subvention du MAMOT, pour un montant de 33 080 \$ taxes incluses.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration et sera financée par un transfert budgétaire en provenance des surplus de ventes de terrains.

Certificat du trésorier numéro 3125.

ADOPTÉE.

**2018-373 Fourniture et transport de pierres**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le transport de pierres;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 16 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Demix Agrégats, pour la fourniture et le transport de pierres, selon les prix unitaires présentés au bordereau de soumission du 16 août 2018 pour les options 1 et 2 pour une période de deux ans ou un montant total maximum de 99 999 \$ taxes incluses, selon la première des éventualités.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

*Certificat du trésorier numéro 3122.*

ADOPTÉE.

**2018-374 Construction d'une rue industrielle**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la construction d'une rue industrielle;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du service du génie en date du 7 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme A. & J.L. Bourgeois Ltée, de la phase I ainsi que des items C et D (aqueduc et égout pluvial) de la phase II, pour la construction d'une rue industrielle, selon sa soumission du 7 septembre 2018, pour un montant total de 2 302 909.58 \$ taxes incluses.

Cette dépense est imputable au règlement d'emprunt 862.

*Certificat du trésorier numéro 3128.*

ADOPTÉE.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2018-375 Entente RICMR, ASVSA, Ville de Varennes et Municipalité de Saint-Amable**

ATTENDU QU'un organisme refuse de louer des heures en période de pointe pour un minimum de 20 semaines par saison, tel qu'exigé par la RICMR;

ATTENDU QUE les trois (3) municipalités acceptent que des mécanismes de reconnaissance des heures louées en contrepartie des semaines manquantes soient reconnus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER ce qui suit :

- Lorsqu'une association loue des heures en période de pointe pour un nombre inférieur de semaines aux 20 semaines minimalement exigées, l'équivalent des heures non louées doit être défrayé au taux en vigueur par l'association même si elles ne sont pas utilisées.
- Les heures supplémentaires louées en période de pointe au cours de saison régulière (avant le 1<sup>er</sup> mai) par l'organisme sont déduites des heures non louées devant être défrayées par celle-ci.
- Les heures non louées peuvent être réservées par la ville ou la municipalité responsable de l'organisme. Le cas échéant, l'organisme n'a pas à assumer ces heures. Les heures sont facturées à la ville ou à la

municipalité au taux régulier lorsqu'elles correspondent à des heures en période de pointe et à un taux réduit lorsqu'elles correspondent à des heures hors de la période de pointe. Le taux réduit correspond au taux régulier escompté de la proportion des heures relouées au courant de la saison précédente.

Les présentes modalités sont applicables rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

ADOPTÉE.

**2018-376      Acte de servitude – 9005-9452 Québec Inc.  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la directrice adjointe des Services juridiques, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte à intervenir entre 9005-9452 Québec Inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Certificat du trésorier numéro 2990.

ADOPTÉE.

**2018-377      Droit de préférence – 9383-9694 Québec Inc.  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la directrice adjointe des Services juridiques, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte à intervenir entre 9383-9694 Québec Inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-378      Vente d'une partie du lot 89 – Biarritz  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre formulée par Biarritz en date du 15 août 2018 pour l'acquisition d'une partie du lot 89 au cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères, sous réserves que l'option d'achat pour une superficie de 10 000 pi<sup>2</sup> supplémentaires soit exercée à la valeur marchande qui sera déterminée suite à l'exercice de ladite option.

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le

maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la directrice adjointe des Services juridiques, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte à intervenir entre Biarritz et la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2018-379 Mandat de laboratoire pour la construction d'une promenade au parc de la Commune**  
**Autorisation de dépenses au fonds de parcs et terrains de jeux**

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise une enveloppe budgétaire de 3 600 \$ plus taxes pour effectuer trois (3) forages afin de connaître la capacité du sol par la firme GIE Inc. pour la construction d'une promenade en bordure du fleuve dans le parc de la Commune.

Cette dépense est imputable au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3126.

ADOPTÉE.

**2018-380 Aménagement d'une promenade dans le parc de la Commune**  
**Demande de permis et autorisation MDDELCC**

CONSIDÉRANT les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur Sébastien Roy, directeur général de la Ville de Varennes, à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre de l'aménagement d'une promenade dans le parc de la Commune.

QUE la Ville de Varennes s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux à l'autorisation accordée dans le cadre de l'aménagement d'une promenade dans le parc de la Commune.

ADOPTÉE.

**2018-381 Retrait de la Ville de Varennes – Service 211 du Grand Montréal**  
**Centre de référence du Grand Montréal**

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au service 211 lors de son exercice budgétaire 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucun secteur n'a été consulté pour cette adhésion;

CONSIDÉRANT que les municipalités souhaitant se retirer du service 211 du Grand Montréal peuvent le signifier par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes signifie son retrait du service 211 du Grand Montréal.

ADOPTÉE.

**2018-382      Appui de la Ville de Varennes  
Demande à la CPTAQ  
Utilisation autre qu'à des fins agricoles  
Modification à la résolution 2018-248**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-248 adoptée par le conseil municipal lors de la séance spéciale du 18 juin 2018;

CONSIDÉRANT la demande de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes confirme qu'aucun espace approprié n'est disponible ailleurs sur le territoire de la Ville de Varennes et hors de la zone agricole ne pourrait satisfaire la demande.

ADOPTÉE.

**2018-383      Officialisation du toponyme « rue de l'Innovation »  
Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine d'une nouvelle rue sur une partie du lot 58 au cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchère, dans la zone Industriale-portuaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De désigner officiellement « rue de l'Innovation » la future voie de circulation qui sera située dans la zone Industriale-portuaire, sur une partie du lot 58 au Cadastre officiel de la Paroisse de Varennes.

La localisation de ladite voie de circulation est montrée à un plan en annexe.

ADOPTÉE.

**2018-384**

**Mouvement du personnel  
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP 2018-09 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 5 septembre 2018.

ADOPTÉE.

**2018-385**

**Coalition A-30  
Engagement de la Ville de Varennes**

ATTENDU QUE l'A-30 est un lien névralgique non seulement pour la Rive-Sud, mais pour l'ensemble de la grande région métropolitaine;

**ATTENDU QUE l'A-30 contribue à l'économie québécoise par son rôle incontournable pour le transport de marchandises;**

ATTENDU QUE l'A-30 est déjà à saturation complète et souffre de congestion chronique;

ATTENDU QU'avec l'arrivée imminente du réseau express métropolitain, les chantiers en cours et projets futurs, comme le nouveau pont Champlain, la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et le projet de développement du port de Montréal à Contrecoeur, la congestion ne fera qu'augmenter au cours des prochaines années;

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes s'engage à continuer ses actions pour faire pression auprès des instances gouvernementales afin de mettre en place des solutions permanentes et concrètes pour décongestionner l'A-30 et améliorer de façon substantielle le transport des personnes et des marchandises sur cette artère.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Motif de l'aménagement dans la courbe de la montée de la Picardie
- Fonctionnement du programme d'aide à l'implantation de mesures de mitigation sur la montée de la Baronnie
- Circulation à vélo difficile sur la portion de la rue Sainte-Anne à sens unique
- Demande d'enlèvement de la zone thermo marquée devant la promenade Sainte-Marguerite-d'Youville
- Demande de remplacement d'arbres morts dans les espaces publics
- Nature du service 211 du Grand Montréal
- Refus d'utilisation du bac brun par des gestionnaires du Manoir de Varennes
- Demande d'une visite du préventionniste au Manoir de Varennes

- Présence d'arbres morts sur le terrain du Manoir de Varennes
- Problème de fonctionnement de l'égout pluvial sur la rue Sainte-Anne à la hauteur du quai municipal
- Accès Wi-Fi dans la salle du conseil
- Demande de présentation à tous les citoyens du documentaire « Demain »
- Demande d'aménagement d'un point de dépôt pour le recyclage du styrofoam et des plastiques numéro 6
- Demande d'interdiction des sacs de plastique pour les fruits et légumes dans les épiceries
- Suggestion de limiter les collectes de résidus domestiques à 12 à l'année
- Optimiser au niveau climatique le futur développement TOD et les nouvelles constructions dans le cadre du programme de revitalisation du centre-ville
- Dépôt d'une pétition demandant l'aménagement d'une route de contournement du transport lourd des carrières par le biais du chemin des Coulées et de la montée de la Baronnie
- Aménagement de la nouvelle rue industrielle
- Localisation du terrain faisant l'objet d'un droit de préférence
- Localisation du lot P-89 sur le territoire
- Remerciement pour l'affichage de la séance publique du conseil sur le panneau électronique de la ville
- Absence de projets de développement à l'intersection du chemin du Petit-Bois et de la rue Jules-Phaneuf
- Localisation du nouveau skate park derrière l'école secondaire Le Carrefour
- Demande de restaurer les collectes de poubelle à toutes les semaines
- Demande d'affichage de panneaux « Attention aux enfants » sur le chemin de la Baronnie
- Programme d'aide pour l'aménagement de mesures de mitigation
- Augmentation de la circulation de véhicules lourds et impact sur la valeur d'évaluation
- Demande d'utiliser le même procédé que sur les accotements de la montée du Lac pour le chemin de la Butte-aux-Renards
- Nombre de camions se rendant à la CÉMEC hebdomadairement
- Afficheur de vitesse sur la rue Michel-Messier
- Demande d'ajout de panneaux interdisant de fumer à proximité des plateaux sportifs extérieurs
- Interdiction de stationnement devant le 1691 route Marie-Victorin
- Demande de correction rapide des égouts sur la rue Sainte-Anne pour tenir compte des pluies diluviennes
- Recyclage de styrofoam
- Remerciement au conseil pour les opérations de déchetage de documents confidentiels
- Programme d'aide à l'implantation de mesures de mitigation très généreux
- Désaccord avec le programme d'aide à l'aménagement de mesures de mitigation
- Identité des bureaux d'avocats consultés dans le cadre de l'élaboration du programme d'aide d'aménagement de mesures de mitigation
- Demande d'inclusion d'une propriété au programme d'aide à l'aménagement de mesures de mitigation

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

#### PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 42.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Dampousse

---

Me Marc Giard, OMA